

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 FEVRIER 2010

Présents : MM. DOMAT, *Maire*, GABET, DELHAYE, LECOT, POIRET, LARERE *Adjoints*, DESLIONS, JOUANIQUE, LONGET, TAILLANDIER, SAMBOURG, MARTIN, CHAZAUD, HERAUT, ADRIEN, BOUTELOUP, VALLET, NICOLAU, *Conseillers Municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CHAUDRON à M. LECOT
M. DUIVON à M. POIRET
M. MARCHAND à Mme HERAUT

Absents excusés : M. COURTE
Mme LEME

Secrétaire de séance : Mme Françoise MARTIN

L'Assemblée Communale observe quelques instants de recueillement en mémoire de M. Jean-Claude DIVOIRE, employé au service espaces verts de notre commune, récemment décédé.

Le procès - verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité sans observation particulière.

Mme DOMAT fait part à l'Assemblée :

- des voeux adressés par M et Mme GERARD, et Mme BRIERE,

- des remerciements :

2 du RASED de l'école Paul Bert pour l'acquisition d'un ordinateur,

2 d'un membre du personnel communal pour l'augmentation de son traitement,

2 du Club de l'Amitié pour le versement de la subvention communale 2009.

Le Conseil Municipal, en ce qui concerne :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

- Adopte à l'unanimité la modification de ses statuts consistant en le retrait de la construction des crèches et micro-crèches de l'article 4 des statuts.

LA 2ÈME MODIFICATION DU P.O.S

- Décide le retrait des dispositions relatives à l'ouverture à l'urbanisation uniquement en ce qui concerne la zone II NA.

LE LOTISSEMENT LE RAVILLON V

- Confirme suite à l'avis rendu par le service des domaines la vente de 17 lots destinés à la construction de logements sociaux à Brennus Habitat.

LA ZONE D'ACTIVITES

- Décide de conserver la première convention signée avec la SAFER.

LA PARCELLE H N° 755

- Accepte la vente de ladite parcelle à un riverain qui en a fait la demande.

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

- Accepte le devis de l'entreprise P.E.V chargée de la destruction des cocons..

LES TARIFS COMMUNAUX

- Maintient le tarif de la participation annuelle aux dépenses de fonctionnement par élève demandée aux communes pour lesquelles des enfants résidant sur leur territoire fréquentent un établissement scolaire de Pont sur Yonne,
- Fixe à 50,00 euros le prix de la carte de pêche à l'année pour l'étang communal (tarif adultes),
- Fixe également à la majorité (6 voix contre, 4 voix d'abstention) le prix du ml de la place de marché à 0,62 euros et 1,10 euro l'électricité à compter du 14 mars 2010, et accepte le déplacement du marché du mercredi matin sur le parking central place Eugène Petit, en accord avec les commerçants.

L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE LOISIRS

- Décide l'attribution d'une avance sur la subvention ordinaire de 5 000,00 euros.

LE CAMPING MUNICIPAL

- Accepte de conclure un avenant n°1 à la convention avec l'entreprise TSO dont les employés occupent actuellement le camping qui fixe le tarif enfant journalier.

LA STATION D'EPURATION

- Accepte la conclusion d'un contrat portant mission de recherche d'amiante sur l'ancien bâtiment.

LES CONTRATS DE MAINTENANCE

- Accepte :
 - 2 La conclusion d'un contrat de maintenance avec l'entreprise Bureautique Repro destiné au nouveau photocopieur de la mairie,
 - 2 Le renouvellement de celui relatif aux logiciels de la mairie,
 - 2 La prorogation du contrat d'entretien du copieur de l'école maternelle.

LE DÉFIBRILLATEUR

- Remercie le Rotary Club pour sa générosité suite au don d'un défibrillateur qu'il a fait à la commune.

LES IMMEUBLES COMMUNAUX

- Attribue le logement 1, rue des Tournelles,
- Maintient le montant de la provision pour charges locatives des logements sis 1, rue des Tournelles, 6 et 8 rue de l'Yonne, et 10, rue des Tuileries.
- Accepte le renouvellement des contrats de location, des parkings sis rue des Lanceurs de Pierre, arrivés à expiration,
- Accepte également la location d'un logement sis Place du 19 mars.

LE SITE INTERNET

- Entend le compte rendu de l'état d'avancement des travaux sur le nouveau site internet mis à disposition par le GIP e-Bourgogne auquel la commune adhère.

LES QUESTIONS DIVERSES

- Accepte la conclusion avec l'Education Nationale d'une convention de mise à disposition de notre éducateur territorial des activités physiques et sportives auprès de l'école Paul Bert durant le 3ème trimestre scolaire 2010,
- Retient le devis de la société ITM, chargée d'attribuer des numéros téléphoniques en sélection directe à l'arrivée et de la pose de plusieurs postes téléphoniques supplémentaires,
- Accepte le devis d'élagage de peupliers établi par l'Office National des Forêts,
- Surseoit à la décision relative à la demande formulée par l'Association La Vandoise concernant la régulation des commorans dans l'attente de renseignements complémentaires,
- Prend note que la Permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie se poursuivra dans les mêmes conditions en 2010,
- Prend connaissance d'une offre d'un habitant de Pont sur Yonne se proposant de réaliser gratuitement des cours d'informatique,
- Accepte la conclusion d'un contrat de représentation annuel avec la SACEM pour l'animation du centre ville par le biais de la sonorisation,
- Est informé de la mise en service d'un minibus, le mercredi matin, à titre expérimental, qui permet de relier les hameaux , les HLM et la rive droite au centre ville,
- Vote une subvention de 200,00 euros au Syndicat d'Initiative.

LE PERSONNEL COMMUNAL

- Approuve la conclusion de conventions pour la formation en vue de l'obtention de CACES,
- Donne son accord pour que les chauffeurs de cars effectuent leur FCO (Formation Continue Obligatoire) impérative avant le mois de septembre 2011,

- Décide la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe, suite à un avancement de grade,
- Fixe le taux promus promouvables des agents de la Police Municipale pour accéder au grade de Brigadier à 100 % et saisit le Comité Technique Paritaire pour avis,
- Décide, suite aux nouvelles dispositions applicables, la modification du régime indemnitaire du Contrôleur Territorial Principal de travaux,
- Prend connaissance du recrutement d'une personne en contrat unique d'insertion pour gérer notamment les passeports biométriques.

L'Assemblée Communale est informée que le CCAS organise le lundi 5 avril prochain une chasse aux oeufs, suivie d'un goûter à l'école primaire Paul Bert, en collaboration avec le Conseil Municipal des Jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 05